



Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Montpellier, le 23 mars 2020

Monsieur Le Directeur Général,

Depuis le début de la crise sanitaire Covid 19 à laquelle nous sommes confrontées, les fédérations et associations du champ de la grande précarité font le constat de difficultés importantes rencontrées par les adhérents et directeurs de nos différents réseaux pour maintenir la continuité de leurs actions.

Les publics accueillis et accompagnés dans nos différentes structures se trouvent particulièrement exposés à la situation pandémique que traverse notre pays. Les personnes en situation d'exclusion sociale présentent le plus souvent au-delà des problématiques sociales, des vulnérabilités particulières sur le plan de la santé (maladies chroniques, addictions etc.) aggravées par l'absence de logement ou leur situation d'hébergement particulièrement inadaptée, plus encore face à la crise sanitaire que traverse notre pays.

Parallèlement, les gestionnaires du secteur de l'enfance et du secteur des adultes en difficultés sociales (maraudes, Samu sociaux, accueils de jour et centres d'hébergement) sont invités à maintenir leurs activités sans bénéficier des dispositions spécifiques mises en œuvre pour les personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Aussi, nous souhaitons vous alerter sur la nécessité absolue et grandissante que ces structures bénéficient des dispositions minimales pour pouvoir poursuivre leurs activités, à savoir :

- Disposer du matériel de protection nécessaire (masques pour l'ensemble des personnels en activité)
- Etre comptés parmi les professionnels prioritaires pour les dispositifs de garde d'enfants

Il nous paraît également nécessaire que des modalités puissent être mises en place dès que possible afin de permettre à la fois une coordination entre l'Agence Régionale de Santé, les Conseils Départementaux, la DRJSCS et les Fédérations relevant du secteur social, et un partage de l'information indispensable dans ce cadre de crise.

A ce jour, les fédérations relevant du secteur social disposent de peu d'informations concernant les mesures mises en place pouvant les concerner, à titre d'exemple les centres de confinements ou encore les équipes mobiles sanitaires.

Si les acteurs sociaux ne sont pas soutenus davantage dans ce contexte de crise sanitaire actuel, nous attendons de fait à une crise humanitaire réelle à l'encontre des personnes en rue, sans possibilité de soins, de repos ou même d'aide alimentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Présidente Fédération des Acteurs de la Solidarité

Marie Helene BOUYGUES



Délégué Régional Occitanie de la FEHAP

Philippe JOURDY



Directeur Régional Occitanie de la CRF

Olivier DUPUY



Référent Délégation Régionale NEXEM Occitanie

Alain COMBES



Président de l'URIOPSS Occitanie

Olivier HAMMEL



Directrice régionale ANPAA

Muriel NIVERT-BOUDOU



Déléguée Régionale Fédération Addictions Occitanie

Martine LACOSTE